

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire
« Transports »

(Texte non paru au journal officiel)

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

ARRÊTÉ du 05 MARS 2018

portant nomination au conseil supérieur de la marine marchande

NOR : TRAT1804452A

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n°48-340 du 28 février 1948 modifiée portant organisation de la marine marchande ;

Vu le décret n°2002-647 du 29 avril 2002, relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande,

ARRÊTE

Article 1er

Est nommé au Conseil supérieur de la marine marchande, au titre de l'Etat, représentant la ministre chargée des ports maritimes :

- M. Nicolas TRIFT, sous-directeur des ports et du transport fluvial, en remplacement de M. Marc SANDRIN.

Article 2

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le **05 MARS 2018**

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer



François POUPARD